



NAO 2020 : GEL DES SALAIRES, MAIS DES PRIMES A NEGOCIER



➤ **Augmentation générale des salaires : c'est NON !**

La CFTC a pourtant porté des proposition réalistes qui semblaient justifiées eu égard à l'année exceptionnelle que nous vivons.

Nous sommes déçus au regard du travail exceptionnel fourni par les agents de Pôle emploi.

➤ **Prime exceptionnelle pour tous : à suivre !**

En effet, la DG a accepté l'idée d'une clause de revoyure en octobre avec un **engagement sur une prime générale** pour tous les agents de **droit privé ET de droit public**.

➤ **Prime COVID-19 : oui mais...**

Une négociation sur ce point va effectivement débuter mais ce ne sera pas une prime générale, mais en fonction de l'activité pendant l'état d'urgence sanitaire.

➤ **Intéressement : enfin !**

Une de nos demandes a été entendue : l'ouverture d'une négociation sur une prime d'intéressement (Complément variable de rémunérations)

Nous serons présents dès la rentrée aux négociations pour proposer des modalités et du montant de cette prime.

Titres Restaurants : Vers une dématérialisation progressive !

Tickets restaurants : à notre demande, la DG n'appliquera pas pour le prochain marché le 100% dématérialisé.

Le nouvel appel d'offre tiendra donc compte d'une montée en charge progressive sur 4 ans (à partir de 2021) avec une part obligatoire de titres-restaurants dématérialisés de :

- ✓ La 1^{ère} année : 25% des titres dématérialisés et 75% papier
- ✓ La 2^{ème} année : 50% des titres dématérialisés et 50% papier
- ✓ La 3^{ème} année : 75% des titres dématérialisés et 25% papier
- ✓ La 4^{ème} année : 100% des titres dématérialisés



syndicat.cftc-emploi@pole-emploi.fr

www.facebook.com/CFTCEmploi

 [cftcemploi](https://twitter.com/cftcemploi)